

COVID19

communiqué n°6 Mercredi 31 mars 2021

Chères Hénouvillaises, Chers Hénouvillais,

Ce communiqué fait suite à l'intervention télévisée de monsieur le Président de la République, de ce soir 20h00 (mercredi 31 mars). Il complète les dispositions déjà en vigueur dans la région Normandie et précisées dans le communiqué n°5 du jeudi 25 mars dernier.

1. Couvre-feu jusqu'au 2 mai, partout en France métropolitaine

Afin de continuer de freiner le virus :

- Le couvre-feu sanitaire est maintenu dès 19 heures et l'heure de fin reste à 6 heures du matin.
- Les commerces restent fermés selon la liste déjà définie.

2. Les déplacements

Les déplacements « pour faire les courses, s'aérer et faire du sport » sans limitation de durée dans le temps, mais dans un rayon de 10 kilomètres au plus du domicile sont autorisés avec un justificatif de domicile (exemple, une carte d'identité).

Au-delà de 10 kilomètres du domicile les déplacements sont autorisés exclusivement pour un motif impérieux. Une attestation est nécessaire.

Déplacements inter-régionaux interdits sauf pour motif impérieux (avec justificatif et attestation).

Des copies des nouvelles attestations dérogatoires de déplacement (2) sont à votre disposition dans deux pochettes apposées sur la porte de la Mairie. Il est également possible de les télécharger sur le site du gouvernement, sur le site du ministère de est très facilement l'intérieur et elle téléchargeables l'application « #TousAntiCovid ».

3. Ecoles, Collèges et Lycées

- Dès le 5 avril = 1 semaine de cours à la maison pour les écoles, collèges et lycées.
- Dès le 12 avril = deux semaines de vacances simultanées pour les 3 zones.
- Dès le 26 avril = Retour en classe pour les maternelles et primaires et cours à la maison pour les collèges et les lycées.
- Dès le 3 mai = Retour en classe pour les collèges et lycées.



4. La vaccination

Vacciner plus et plus vite dans les 1700 centres de vaccination ouverts. A ce jour 8.500.000 français sont vaccinés.

- Dès le 2 avril = les plus de 70 ans pourront être vaccinés
- Dès le 16 avril = les plus de 60 ans pourront être vaccinés
- Dès le 15 mai = les plus de 50 ans pourront être vaccinés
- Dès Juin les personnes âgées de 18 à 49 ans pourront être vaccinées.

Aussi, je ne peux qu'inviter les personnes éligibles à la vaccination d'en effectuer la démarche. Vous avez trois possibilités :

- 1. Auprès de la plateforme téléphonique accessible au 02.79.46.11.56
- 2. Auprès de votre **médecin traitant**
- 3. Depuis les sites internet normandie.ars.sante.fr et sante.fr

5. Rappels

Nous devons chacun en ce qui nous concerne, limiter au maximum nos **rassemblements** (limités à 6 personnes maxi) et **déplacements** ...

Les réunions ou activités sur la voie publique mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits.

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour toute personne âgée de 11 ans et plus sur l'espace public et cela, dans toutes les communes de la Seine-Maritime, dont Hénouville.

Chères Hénouvillaises, chers Hénouvillais, je sais compter sur votre engagement quant au respect des nouvelles règles, ce qui espérons-le nous permettra d'éviter une dégradation encore plus importante de la situation sanitaire,

« En appliquant les gestes barrières, en respectant les consignes, nous sommes chacun en ce qui nous concerne une barrière au virus ...



Télécharger l'application : « #TousAntiCovid »

Le Maire,

Jean-Marie ROYER

herez soins de vo>